

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 2719**

**38 – ISÈRE**

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE**

**Jugement d'ouverture**

*Date* : 3 juin 2026.

Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.  
329 949 226 RCS Grenoble.

**FRANCAISE D INTERVENTION TRAVAUX SPECIAUX.**

*Forme* : Société à Responsabilité Limitée.

*Sigle* : F.I.T.S..

*Enseigne* : Francaise d Intervention Travaux Sp.

*Activité* : tous travaux de terrassements courants, travaux préparatoires, bûcheronnage, débroussaillage, dérochement à l'explosif, creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction. tous travaux spéciaux d'intervention sur des sites d'accès difficiles présentant des risques particuliers d'intervention. toutes études et travaux nécessaires à la sécurisation et protection des biens, des personnes et structures diverses générales. tous travaux de charpentes, couvertures et fermetures, tous travaux d'étanchéité, de couverture, d'isolation et de zinguerie. toutes applications du bois dans la construction en général. toutes activités de soutien et d'assistance en cas de besoins d'hélicoptage..

*Adresse* : Villard Bernard, 38190 Les Adrets.

*Complément de jugement* : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 avril 2026, désignant liquidateur Selarl Berthelot & Associés - Mandataires Judiciaires Prise en la Personne de Me Berthelot 16 rue Général Mangin 38100 Grenoble. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.